

Mission(s)	
ATTPHOTO, CONSUEL, L	
Nos références	Date
A07C2243 ¹ (A07-C-2022-0059)	14/03/2023

CTC R211/Version 20230221

CONSTRUCTION D'UN HANGAR PHOTOVOLATAIQUE 8 RUE DE LA BICHE - COLMAR

COMPTE-RENDU D'EXAMEN DE DOCUMENT N°3

Envoi	xx	Maître d'ouvrage
Copie	уу	Contractant

Le chargé d'affaire,

Documents émis par Lot 2 - Charpente métallique

Références	Date	Document examiné	Avis*
n°22-077 ind A	03/11/2022	Plan de charpente métallique Bâtiment 1	
Commentaire :	L'examen du plan a été réalisé à l'appui de la note de calculs "Bâtiment CVO1" ind A daté au 12/10/2022.		
	Charges permanentes considérées en toiture : panneaux sandwich + panneaux PV = 27 daN/m². Vent suivant NV65 de 2009 avec les 4 faces fermées.		
	Il convient de nous faire parvenir un complément à la note de calculs précisant les longueurs de flambement et déversement du portique.		AS

Références	Date	Document examiné	Avis*
CVO-1 2538555	A	Pannes minces - Plan de montage	
	Il semble que les pannes soient dimensionnées au soulèvement avec une configuration de bâtiment ouvert. Or la charpente est dimensionnée avec les 4 faces fermées. A préciser. Si le bâtiment est fermé il convient de reprendre le dimensionnement des pannes minces.		

^{*} Les avis sont donnés sur les ouvrages, à partir des informations présentes sur les documents examinés, et selon les significations suivantes :

AF = Avis Favorable ; AS = Avis Suspendu ; AD = Avis Défavorable ; HM = Hors Mission

Il appartient au Maître d'Ouvrage, ou aux intervenants missionnés par lui (Maîtres d'oeuvre, Entreprises,...) d'analyser l'étendue des observations faites par le Contrôleur Technique, de traiter les actions correctives sur l'ensemble des ouvrages concernés et d'en apporter la preuve.

